

# Le Grand Charolais

Communauté de communes

Dossier suivi par : CIAS  
Tél : 03 85 81 94 52  
E-mail : [cias.paray@legrandcharolais.fr](mailto:cias.paray@legrandcharolais.fr)  
Objet : Transport A la Demande

Paray le Monial, le 01 Mars 2018

Madame, Monsieur,

Suite à notre courrier en date du 6 février 2018, concernant l'harmonisation des règlements du transport à la demande, mis en place par la Communauté de Communes le Grand Charolais, nous vous informons que les nouveaux critères de ce service entreront en vigueur à compter du **Mardi 3 Avril 2018**.

Vous trouverez au dos un tableau récapitulatif de ces nouveaux critères.

Nous vous adressons également le dossier de demande d'habilitation, ainsi que deux exemplaires du nouveau règlement de fonctionnement du service. Ce dossier sera à retourner le plus rapidement possible, accompagné des pièces demandées, au CIAS, 7, rue des Champs Seigneur 71600 Paray-le-Monial.

Si besoin, le CIAS reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement*

Le Président,

 

Fabien GENET

**Nouvelles modalités de fonctionnement du service de transport à la demande pour les habitants des communes de Hautefond, L'Hôpital Le Mercier, Nochize, Poisson, Saint Léger Les Paray, Saint Yan, Versaugues, Vitry en Charolais et Volessvres.**

**A partir du 03 Avril 2018**

	<b>Jusqu'au 31 mars 2018</b>	<b>A partir du 03 avril 2018</b>
<b>Bénéficiaires</b>	75 ans minimum habitant sur les communes de l'ex CCPLM (sauf Paray-le-Monial)	70 ans minimum habitant sur les 10 communes de l'ex CCPLM
<b>Fonctionnement</b>	Réservation par téléphone directement auprès du taxi (Ambulances Parodiennes).	Une carte d'habilitation sera délivrée à chaque usager par la Communauté de communes. Réservation par téléphone directement auprès du taxi.
<b>Quand se déplacer ?</b>	3 demi-journées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mardi matin (7h-13h)</li><li>• Jeudi après-midi (13h-19h)</li><li>• Vendredi matin (7h-13h)</li><li>• Sauf jours fériés</li></ul>	4 demi-journées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mardi matin (7h-13h)</li><li>• Mercredi matin (7h-13h)</li><li>• Jeudi après-midi (13h-19h)</li><li>• Vendredi matin (7h-13h)</li><li>• sauf jours fériés</li></ul>
<b>Motif du déplacement</b>	Tous motifs vers Paray-le-Monial uniquement.	Tous motifs, sur les 10 communes de l'ex CC de Paray-le-Monial <b>A noter : les personnes de plus de 70 ans résidant à Paray-le-Monial devront utiliser la navette communale PLM pour leurs déplacements à l'intérieur de Paray-le Monial.</b>
<b>Prestataire</b>	Ambulances Parodiennes, 03.85.88.84.30	En cours de recrutement Les coordonnées seront communiquées à partir de la mi-mars 2018
<b>Mode de paiement</b>	Paiement de 1.50 € en direct auprès du prestataire par trajet	Participation de l'utilisateur à payer directement au taxi.
<b>Tarif</b>	1,50€ le trajet	2 € le trajet inférieur à 15km 4 € de 15 à 24 km 6 € de 25 à 34 km 8 € de 35 à 44 km 10 € le trajet supérieur à 45 km